

ASSURANCE PRÉVOYANCE COLLECTIVE



L'ASSURANCE PRÉVOYANCE COLLECTIVE PROTÈGE LES SALARIÉS D'UNE ENTREPRISE EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE

Que cela concerne un arrêt de travail, une invalidité ou un décès, le contrat de prévoyance complète les prestations de la Sécurité Sociale et sécurise la situation financière du salarié ou de ses ayants droit.

Elle a ainsi pour objectifs de :

- › Garantir un maintien de revenu en cas d'incapacité temporaire ou permanente
- › Protéger les proches en cas de décès du salarié
- › Renforcer la politique sociale de l'entreprise
- › Répondre aux obligations conventionnelles

NOS SOLUTIONS

Qui en est bénéficiaire ?

- › Tous les salariés de l'entreprise, ou une catégorie objective définie (ex. : cadres/non-cadres)
- › Ayants droit (conjoint, enfants) pour certaines garanties (ex. : décès)

Quelles sont les garanties proposées ?

1. Incapacité Temporaire de Travail (ITT)

- › Versement d'indemnités journalières complémentaires à celles de la Sécurité sociale
- › Délai de carence personnalisable (ex. : 30 jours)

2. Invalidité

- › Rente d'invalidité en fonction du taux d'invalidité reconnu

3. Décès

- › Capital décès versé aux ayants droit
- › Rente éducation pour les enfants
- › Rente conjoint (optionnelle)

4. Assistance

- › Services d'aide à domicile
- › Accompagnement psychologique
- › Aide à la réinsertion professionnelle

ASSURANCE PRÉVOYANCE COLLECTIVE



Quelles sont les caractéristiques techniques ?

› **Mode de financement** : cotisations employeur seul ou partagées employeur/salarié

› **Cotisations** : exprimées en pourcentage du salaire brut

Quelles sont les conditions de mise en place ?

Avec un contrat Prévoyance Collective adapté, l'entreprise s'engage dans une politique sociale, fidélise ses talents et répond aux obligations conventionnelles.

Les salariés, quant à eux, bénéficient d'une protection financière renforcée face aux imprévus ainsi que d'une tarification avantageuse grâce à la mutualisation des risques.

LES + DE JUTHEAU HUSSON

› Nous vous apportons **un conseil personnalisé** selon vos besoins et concevons ensemble un projet

› **Nous négocions pour vous** avec nos compagnies partenaires

› Nous vous assurons un **service de proximité** ainsi qu'une **gestion réactive**

› **Nous mettons à votre disposition un extranet RH** pour déclarer et suivre les sinistres et vos cotisations

Demandez un rendez-vous ou une étude personnalisée :

› +377 97 97 29 44

› adp@jutheau-husson.com

› 24 Bd Princesse Charlotte, BP 29 MC 98007 Monaco Cedex